

Annexe No 1 au Règlement d'organisation Commission des finances (CoFin)

Commission permanente

Date de constitution : séance du Comité du 11 décembre 2019.

Champ d'activité :

Mission :

La Commission Finance supervise l'établissement du rapport financier et de tout rapport de gestion qui doit être présenté et/ou approuvé par le Comité et assure la liaison entre le Comité et l'organe de révision. Il rapporte au Comité.

Attributions :

Surveillance et évaluation du rapport financier et de l'intégrité des boucllements financiers ainsi que de l'efficacité des contrôles internes dans l'établissement du rapport financier.

Évaluation du plan financier ainsi que des projections à 3 - 5 ans.

Surveillance des tableaux de pilotage de la Croix-Rouge genevoise.

Surveillance et évaluation de l'efficacité et de l'indépendance de la société d'audit et de sa collaboration avec la/le DF.

Surveillance de l'analyse des risques faite par la direction.

Réaliser tous les analyses ou contrôles que la Commission estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Approuvé pour circulation après le
Comité du 16/4/2020

V. P. H. M. i.